



Voix du Sahel : Réponses judiciaires au terrorisme

New York, le 23 juillet 2019

*Siège des Nations Unies, Salle de conférence 5
de 15h à 17h*

Contexte

Au cours de ces dernières années, la recrudescence de la violence et des conflits armés dans le Sahel a exacerbé les problèmes de développement, d'environnement et de sécurité, alimentant une crise migratoire et contribuant à l'augmentation des inégalités et à l'amoindrissement des opportunités économiques. Les frontières poreuses entre les pays du Sahel ont facilité les mouvements transfrontaliers des trafiquants et des groupes armés. Dans ce contexte de sécurité humaine dégradée, les jeunes en particulier sont de plus en plus exposés aux conflits violents et au risque de recrutement par les groupes armés.

La complexité et la nature multidimensionnelle de ces défis témoignent de la nécessité de répondre à la crise du Sahel de manière globale et intégrée. Un certain nombre de stratégies, telles que la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, la stratégie de l'Union africaine pour la région du Sahel et la stratégie de l'Union européenne (UE) pour la sécurité et le développement, ont été développées aux côtés d'initiatives majeures en matière de sécurité par la Mission multidimensionnelle des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Force conjointe du G5 Sahel, l'opération française Barkhane, et les missions de l'UE au Mali et au Niger, entre autres.

Bien que ces initiatives aient atteint certains objectifs dans le domaine sécuritaire, les griefs communautaires et les défis du développement restent à résoudre, laissant craindre une poursuite de la détérioration de la situation dans le Sahel. La réponse militaire et sécuritaire n'est pas non plus sans risques, dans la mesure où les communautés se retrouvent prises entre deux feux, et d'éventuelles violations des droits humains sont susceptibles d'aggraver les tensions, saper la confiance entre les communautés et l'Etat, et contribuer à la création de conditions propices au terrorisme.

Dans le Sahel, la justice pénale doit faire face à l'augmentation du nombre de personnes, souvent jeunes, poursuivies sous une qualification terroriste. Dans beaucoup d'affaires, les militaires sont les premiers intervenants sur le terrain, et procèdent à des arrestations dans des territoires reculés, sans intervention de représentants de la police judiciaire. Les magistrats constatent souvent par la suite l'absence d'éléments précis fournis par les autorités interpellatrices et susceptibles de constituer des preuves. Par ailleurs, les juges doivent parfois faire face aux contradictions de la loi, qui à la fois garantit aux mineurs une protection spéciale et les soumet au régime juridique lié à la qualification terroriste, sans que les deux ne fassent toujours l'objet d'une conciliation. Des échanges entre les différents acteurs de toute la chaîne judiciaire s'avèrent donc nécessaires pour faire face à ces défis, et améliorer leur collaboration ainsi que l'efficacité de la réponse des tribunaux aux actes terroristes.

Lignes directrices dans la réponse judiciaire au terrorisme dans le Sahel

Le 2 mars 2018 à Dakar, au Sénégal, les premiers présidents des Cours suprêmes judiciaires du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger, du Sénégal, et du Tchad, membres de L'Association des Hautes Juridictions de Cassation des pays ayant en partage l'usage du Français, ont adopté à l'unanimité des Recommandations¹ qui définissent des lignes directrices sur le rôle spécifique de la justice dans la lutte contre le terrorisme dans la région, afin de garantir une réponse à la fois efficace et respectueuse des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

Ces lignes directrices résultent de travaux de réflexion menés par les cours suprêmes du Sahel pendant deux ans au cours de séminaires et de visites d'étude conduites au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, avec le soutien financier des gouvernements canadien et japonais et de l'Organisation internationale de la Francophonie. Le document traduit pour la première fois de manière concrète la volonté affirmée des Cours suprêmes des pays du Sahel de présenter un front unifié dans le respect des droits fondamentaux dans la lutte contre le terrorisme, et s'appuient sur un éventail d'instruments antiterroristes, en se fondant sur des instruments internationaux ainsi que les documents de bonne pratique du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) et.

Objectives de la Réunion

Les discussions ce jour feront état de certaines de ces lignes directrices et les stratégies adoptées dans les pays du Sahel pour répondre aux questions posées en matière de droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, parallèlement à l'action militaire conduite dans la région. Les questions porteront notamment sur l'importance du recueil des preuves, sur la coordination entre tous les acteurs de la chaîne pénale et l'amélioration de la gouvernance judiciaire notamment la lutte contre l'impunité, l'accès à la justice et le respect des droits de l'homme au regard des expériences des pays du Sahel.

¹ Disponible au lien suivant : <https://www.globalcenter.org/publications/when-the-dust-settles-judicial-responses-to-terrorism-in-the-sahel-quand-la-poussiere-retombe-la-justice-face-au-terrorisme-dans-le-sahel/>.



Voix du Sahel : Réponses judiciaires au terrorisme

New York, le 23 juillet 2019
Siège des Nations Unies, Salle de conférence 5
de 15h à 17h

Ordre du jour

15h00 REMARQUES PRELIMINAIRES

- **Mme Melissa Lefas**, Directrice des programmes de justice pénale et de l'Etat de droit au Global Center on Cooperative Security (Global Center)
- **S.E. M. David Drake**, Représentant spécial du Canada auprès du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (Global Counterterrorism Forum/GCTF)
- **Mme Patricia Herdt**, Représentante permanente adjointe auprès de l'Organisation internationale de la Francophonie

15h10 DISCUSSIONS

*Introduction par Mme Junko Nozawa, Analyste Juridique Principale au Global Center.
Discussion modérée par M. Jean-Paul Jean, Président de chambre à la Cour de cassation de France, Secrétaire général de l'AHJUCAF.*

- **M. Badio Camara**, Président de la Cour suprême du Sénégal
- **Mme Alizeta Koné Compaoré**, Secrétaire générale, Ministère des droits humains et de la promotion civique du Burkina Faso

16h20 QUESTIONS ET REPONSES

16h50 OBSERVATIONS FINALES

- **M. Julien Savoye**, Conseiller juridique, Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

*** *L'interprétation sera assurée en français et en anglais.* ***

*Une réception suivra à 18h aux bureaux de l'OIF,
situé au 801 Second Avenue, Suite 605.*